PUBLICATIONS LEGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Au vu de l'Attestation de versement du capital social, des statuts et du procès verbal de l'Assemblée constitutive, il a été constitué une SARL aux caracteristiques suivantes:

DÉNOMINATION SOCIALE: ASMAMM AGRO

FORME JURIDIQUE: Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 GNF

SIÈGE SOCIAL: KENEMA C/ KISSIDOUGOU

OBJET SOCIAL: AGRICULTURE ELEVAGE CHASSE PÊCHE ; AGRICULTURE ; AGRICULTURE;ELEVAGE, PECHE, TRANSPORT TERRESTRE, COMMERCE GENERAL.....(voir statuts)

DURÉE: (99) ans à partir de son immatriculation au RCCM

EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le premier Janvier et se termine le trente et un Décembre de chaque année.

GÉRANT: KEITA AMINATA demeurant à Manquepas c/kaloum
CO-GÉRANT: KEITA MORY demeurant à Kenema c/kissidougou
CO-GÉRANT: SAVANE MARIAME demeurant à Kenema c/kissidougou

TÉL : (+224) 623-96-86-31 **Email :** morykeita415@gmail.com
N°FORMALITÉ:
La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro : GN.TCC.2026.13153 DU 19 août 2026
Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de KALOUM à Conakry.

N°RCCM: GN.TCC.2026.B.11589

DATE RCCM: 19 août 2026

Pour extrait et mention
Mme KEITA AMINATA, et par délégation Maitre Alsény FOFANA Greffier en chef.